

CATEGORIE	QUEL EST MON BESOIN ?	QUELLE ACTION METTRE EN PLACE ?	DEPENSE ELIGIBLE CORRESPONDANTE
Régulation et émetteurs de chaleur*	Je veux réduire mes consommations énergétiques liées à la production de chaleur ou froid ?	<p>Je peux installer une pompe à chaleur ou un chauffe-eau plus performant.</p> <p>Je peux installer un plancher chauffant hydraulique ou des radiateurs à basse température.</p> <p>Je peux équiper mes radiateurs de robinet thermostatique.</p> <p>Je peux remplacer mon système de climatisation par du freecooling.</p> <p>Je peux installer un brasseur d'air.</p>	<p>Pompe à chaleur air/air fixe pour le chauffage uniquement (Puissance ≤ 12kW, coefficient de performance saisonnier (SCOP) ≥ 3,9)</p> <p>Pompe à chaleur air/eau et eau/eau (Puissance ≤ 400kW, efficacité énergétique saisonnière (ETAS) ≥ 111% si moyenne ou haute température ou ≥ 126% si basse température)</p> <p>Pompe à chaleur air/eau et eau/eau pour eau chaude sanitaire (Puissance ≤ 400kW, Coefficient de performance (COP) ≥ 2,8 et efficacité énergétique ≥ 61% pour un profil de soutirage XXL ou ≥ 65% pour un profil de soutirage 3XL et plus)</p> <p>Appareil indépendant de chauffage au bois, poêle ou insert(Label Flamme verte 7 étoiles)</p> <p>Chaudière biomasse individuelle (Puissance ≤ 70kW Label Flamme verte 7 étoiles, avec un système de régulation de classe IV à VIII)</p> <p>Plancher chauffant hydraulique basse température (T° ≤ 40°C et régulation thermique associée avec sonde de température placée en début de chaque réseau.)</p> <p>Radiateur basse température pour chauffage central (dimensionnés à une différence de température au débit nominal inférieure ou égale à 30 K)</p> <p>Robinet thermostatique sur radiateur existant</p> <p>Freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid pour la climatisation (dimensionné pour couvrir, lorsqu'il fonctionne, 100% du besoin nominal en froid quand la température extérieure est au moins 3°C inférieure à la température de consigne. Etude de dimensionnement obligatoire.)</p> <p>Chauffe-eau solaire individuel avec certification CSTBat ou SolarKeymark</p> <p>Chauffe-eau thermodynamique à accumulation (coefficient de performance/COP ≥ 2,4)</p> <p>Déstratificateur ou brasseur d'air (Les besoins en destratification sont déterminés par une étude de dimensionnement. hauteur sous plafond moins cinq mètres. L'aspiration de l'air s'effectue à au plus un mètre du plafond. Il permet un flux d'air orienté vers le sol ayant une vitesse minimale de 0,1 m/s et maximale de 0,3 m/s au sol. Le système est asservi à une mesure de température de l'air dans la zone située entre le déstratificateur et le plafond. Le niveau du bruit au sol du fait du fonctionnement du système est strictement inférieur à 45 dB.)</p>
Autres équipements d'efficacité énergétique*	Je veux réduire mes consommations énergétiques liées aux équipements de production de froid ?	<p>Je peux remplacer mes appareils frigorifiques par un équipement plus performant (vitrine réfrigérée,...)</p> <p>Je peux remplacer mon réfrigérateur ou mon lave-linge par un équipement plus performant.</p> <p>Je peux installer des systèmes de fermeture des meubles frigorifiques (ex. : ajout d'une porte sur un meuble ouvert).</p> <p>Je peux installer des systèmes de condensation ou de régulation pour optimiser les consommations.</p>	<p>Remplacement de réfrigérateurs et congélateurs disposant d'une fonction de vente, refroidisseurs de boissons et congélateurs pour crèmes glacées, classe C minimum. Cf. base EPREL*</p> <p>Remplacement d'armoires frigorifiques professionnelles, classe B minimum. Cf. base EPREL*</p> <p>Remplacement de réfrigérateurs et congélateurs : nouvelle étiquette énergie (03/2021) classe C minimum. Ancienne étiquette énergie (avant mars 2021) classe A++ au minimum. Cf. base EPREL*</p> <p>Remplacement de lave-linge : nouvelle étiquette énergie (03/2021) classe A. Ancienne étiquette énergie (avant mars 2021) classe A++ au minimum. Cf. base EPREL*</p> <p>Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température positive</p> <p>Coefficient de transmission du vitrage $U_g \leq 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$</p> <p>Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température négative</p> <p>Coefficient de transmission du vitrage $U_g \leq 3,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$</p> <p>Installation frigorifique utilisant du CO2 surcritique ou transcritique (BAT-EQ-117)</p> <p>Système de condensation frigorifique à haute efficacité (BAT-EQ-130)</p> <p>Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (BAT-TH-134)</p> <p>Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante (BAT-TH-145)</p>

	Je veux réduire ma consommation d'eau ?	Je peux installer des mousseurs sur les robinets.	Système hydro-économiques (BAT-EQ-133*)
	Je veux améliorer l'efficacité énergétique de mes équipements ?	Je peux équiper mes installations électriques de moteurs asynchrones (ex : ascenseurs,...) et réduire leur consommation.	Moto-variateur synchrone à aimant (BAT-EQ-123)
Isolation*	Je veux réduire ma facture énergétique en isolant mon bâtiment ?	Je peux isoler les combles, les murs, le plancher, la toiture... Je peux remplacer la devanture de ma boutique par une vitrine plus isolante. Je peux améliorer l'isolation phonique de mon établissement.	Isolation de plancher de combles perdus ou rampant de toiture (résistance thermique $R \geq 6m2K/W$) Isolation des murs (résistance thermique $R \geq 3,7m2K/W$) Isolation des planchers bas (résistance thermique $R \geq 3m2K/W$) Isolation des toitures terrasses (résistance thermique $R \geq 4,5m2K/W$) Remplacement de fenêtres et porte fenêtres (coefficient de transmission surfacique $U_w \leq 1,3 W/m2.K$ et facteur solaire $Sw \leq 0,35$) Remplacement de fenêtres de toitures /type Vélux (coefficient de transmission surfacique $U_w \leq 1,5 W/m2.K$ et facteur solaire $Sw \leq 0,15$) Fenêtres et porte fenêtres avec vitrage parietodymanique (coefficient de transmission surfacique $U_w \leq 0,8 W/m2.K$ et facteur solaire $Sw \geq 0,45$ ou bien $U_w \leq 1,2 W/m2.K$ et $Sw \geq 0,5$.) Réduction des apports solaires de toiture : mise en place d'une toiture ou d'éléments de toiture permettant la réduction des apports solaires Protections solaires des baies, fixes ou solides, contre le rayonnement solaire (sont exclus les stores en toile, les écrans de végétation, les murs, les films pour vitrage et les systèmes de protection opaques mobiles non projetables) Isolation phonique
Eclairage* (hors extérieur ou terrasses)	Je veux réduire mes consommations énergétiques liées à l'éclairage ?	Je remplace mes luminaires existants par des dispositifs LED Je crée des points de lumière naturelle.	Remplacement de luminaires intérieurs par des luminaires LED (hors ampoules seules) Classe B minimum (nouvelle étiquette énergie depuis 09/2021) Cf. base EPREL Lanterneaux d'éclairage zénithal (BAT-EQ-129) ou conduits de lumière naturelle (BAT-EQ-131)
Ventilation, amélioration de la qualité de l'air*	Je veux améliorer la qualité de l'air intérieur ?	Je peux équiper ma ventilation existante de système de filtration. Je peux mettre en place un système de ventilation. Je peux installer des systèmes de mesure de dioxyde de carbone pour alerter sur un risque d'air trop confiné. Je peux installer des purificateurs d'air.	Remplacement de hottes de cuisine : Etiquette énergie au minimum A+. Cf. base EPREL* Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé Puissance électrique absorbée $\leq 0,3W/(m3/h)$ au débit nominal Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé Efficacité de récupération de l'échangeur $\geq 75\%$ et puissance électrique absorbée $\leq 0,35W/(m3/h)$ par ventilateur au débit nominal Ajout de matériel de filtration sur la ventilation existante Matériel de mesure de dioxyde de carbone pour alerter sur un risque d'air trop confiné. Purificateurs d'air pour lesquels le bénéficiaire se sera assuré de l'efficacité et de l'innocuité dans la situation rencontrée en accord avec les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique
Mobilités douces	Je veux favoriser les mobilités plus propres aux abords de mon établissement ou pour mes livraisons ?	Je peux m'équiper d'un vélo cargo pour livrer mes marchandises. Je peux installer des points de recharges de véhicules. Je peux construire un abri à toit pour vélo.	Achat de vélo cargo (biporteur, triporteur, ... avec ou sans assistance électrique) Achat d'un kit de motorisation aux normes des VAE (250W) à monter sur un vélo-cargo Points de recharge ouverts au public sur des espaces de parking privés, puissance maximale de 22 kW Points de recharge pour l'usage professionnel, de puissance maximale de 22 kW Abri à toit pour vélo

Economie circulaire et gestion des déchets	Je veux mieux trier mes déchets ?	Je peux installer une poubelle avec plusieurs compartiments ou un ensemble de plusieurs poubelles dédiées chacune à une nature de déchets.	Bacs de tri multi-flux de déchets afin d'optimiser le tri des déchets valorisables
	Le stockage de mes déchets me prend trop de place en attendant leur collecte ?	Je peux m'équiper d'un compacteur ou d'un broyeur dédié.	Broyeurs ou compacteurs pour les déchets des commerçants
	Je veux composter mes déchets biodégradables (restes d'aliments hors viande/poisson, végétaux, etc.) ?	Je peux mettre en place un composteur individuel.	Composteurs et lombricomposteurs
	Je veux proposer à mes clients des contenants réutilisables (vente à emporter, doggy bag/emporte-restes, etc.) plutôt que de leur fournir des emballages jetables ?	Je peux leur mettre à disposition des contenants consignés.	Acquisition de contenants, emballages et emportes restes réutilisables et consignés pour les commerçants
	Je veux vendre des produits (aliments secs, produits d'hygiène, etc.) en vrac plutôt que sous emballages ?	Je peux m'équiper de mobiliers spécialement conçus pour la vente en vrac.	Présentoirs à vrac et distributeurs à vrac
	En tant qu'artisan du BTP, je veux nettoyer mes outils (par exemple mes pinceaux) de façon plus écologique, notamment en utilisant moins d'eau ?	Je peux acquérir des machines de nettoyage spécialisées avec un liquide en boucle fermée.	Equipements de nettoyage d'outils du second œuvre zéro rejet liquide
	Je veux entretenir et réparer mes outils pour les remplacer moins souvent ?	Je peux acquérir des équipements dédiés à l'entretien et à la réparation (ex : meule à aiguiser).	Equipements d'entretien/réparation des outils des artisans et commerçants
	Je veux rentabiliser mes chutes de matière plutôt que les jeter ?	Je peux installer une machine de réduction ou valorisation des pertes de matière (ex : broyeuse et extrudeuse pour récupération de chutes de plastique)	Equipements de valorisation des chutes de matières ou de réduction des pertes des artisans
	Je veux utiliser moins de consommables (par ex. moins de produits d'entretien) ?	Je peux utiliser un générateur d'eau ozonée pour remplacer certains produits d'entretien, ...	Equipement permettant de remplacer des matières et fournitures consommables par une machine pérenne
Je veux limiter mes emballages et éviter les produits à usage unique, notamment en plastique ?	Je peux installer un lave-verre à faible consommation d'eau pour remplacer les gobelets à usage unique ou les bouteilles en plastique.	Equipement permettant d'éviter l'usage d'emballages ou objets à usage unique, notamment en plastique	
Diagnostics	Je veux bénéficier d'un diagnostic ou d'une étude préalable avant d'engager les travaux ou réaliser des achats ?	Je peux faire appel à un cabinet spécialisé pour établir un diagnostic /une étude visant à améliorer la performance énergétique et écologique de l'entreprise.	Diagnostiques associés à des dépenses de travaux ou d'achat de matériel, en lien avec ce diagnostic (Le montant de ces diagnostics doit représenter moins de 50% du montant total des dépenses éligibles.)

* Pour être éligibles, les dépenses signalées par un astérisque doivent avoir été effectuées pour un local commercial ou un atelier dédié indépendant.

* Les classes énergétiques de type A, B, C font référence à la nouvelle réglementation européenne. Il est recommandé de s'assurer de l'éligibilité du produit et de sa classe énergétique sur la base EPREL..

**Les dépenses doivent être conformes aux critères techniques des fiches CEE consultables sur le site du Ministère de la Transition écologique . [Fiches du secteur « résidentiel »](#) ou [Fiches du secteur « tertiaire »](#)